

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 25 juin 2012
Séance du 29 mai 2012

26 PRU Rouher - Cession de l'ilot H1 - parcelle cadastrée section BI n°354p

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme LEFEVRE
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA



Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. SZPIRKO
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND
Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier Rouher, il a été procédé à un remembrement foncier conformément au schéma directeur. Aussi, par délibération en date du 14 décembre 2009, le conseil municipal a décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public de plusieurs parcelles du secteur du square Bérégovoy destinées aux futures voies du quartier, ilots à bâtir et espaces publics reconfigurés.

maintenant !

M. Abderrahman Bouchaara, pharmacien actuellement implanté dans ce secteur de la ville, s'était porté acquéreur de l'ilot H d'une superficie d'environ 2.196 m². Le projet présenté consistait en la construction de locaux médicaux, paramédicaux, commerciaux et de logements, l'ensemble portant sur une surface de 4.320 m². Par délibération en date du 26 mars 2010, le conseil municipal avait validé la cession de cette parcelle au profit de M. Bouchaara au prix de 420.908 euros, conformément à l'avis de France Domaine.

Suite à une modification de son projet, monsieur Bouchaara, souhaite maintenant acquérir une portion du terrain initial, à savoir 1.286 m² environ correspondant à l'ilot H1 selon le plan ci-annexé, pour la construction d'un bâtiment de 1.329 m² environ. Le nouveau projet consiste en la construction de locaux médicaux et paramédicaux. Compte tenu de cette modification du projet, France Domaine a fixé, par courrier en date du 13 février 2012, le prix de cette cession de terrain à 205.760 euros HT.

Aussi, il vous est proposé de rapporter la délibération du conseil municipal du 26 mars 2010 et d'accepter cette cession dans ces nouvelles conditions au profit de M. Bouchaara ou de la société dont il serait le gérant majoritaire et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la convention ANRU en date du 3 septembre 2007 lançant le Projet de Renouvellement Urbain
Vu l'estimation de France Domaine en date du 13 février 2012,
Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 29 mai 2012,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de rapporter la délibération du conseil municipal du 26 mars 2010,

Article 2 : d'accepter la cession, au profit de M. Abderrahman Bouchaara ou de la société dont il serait le gérant majoritaire, de l'ilot H1 d'une superficie d'environ 1.286 m² cadastré section BI n°354p au prix de 205.760 euros HT afin d'y implanter son projet de construction d'un pole médical d'une surface totale d'environ 1.329 m²,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 4 : d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte n° 775/810/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12
notifiée le : 04.07.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12
Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 04.07.12 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

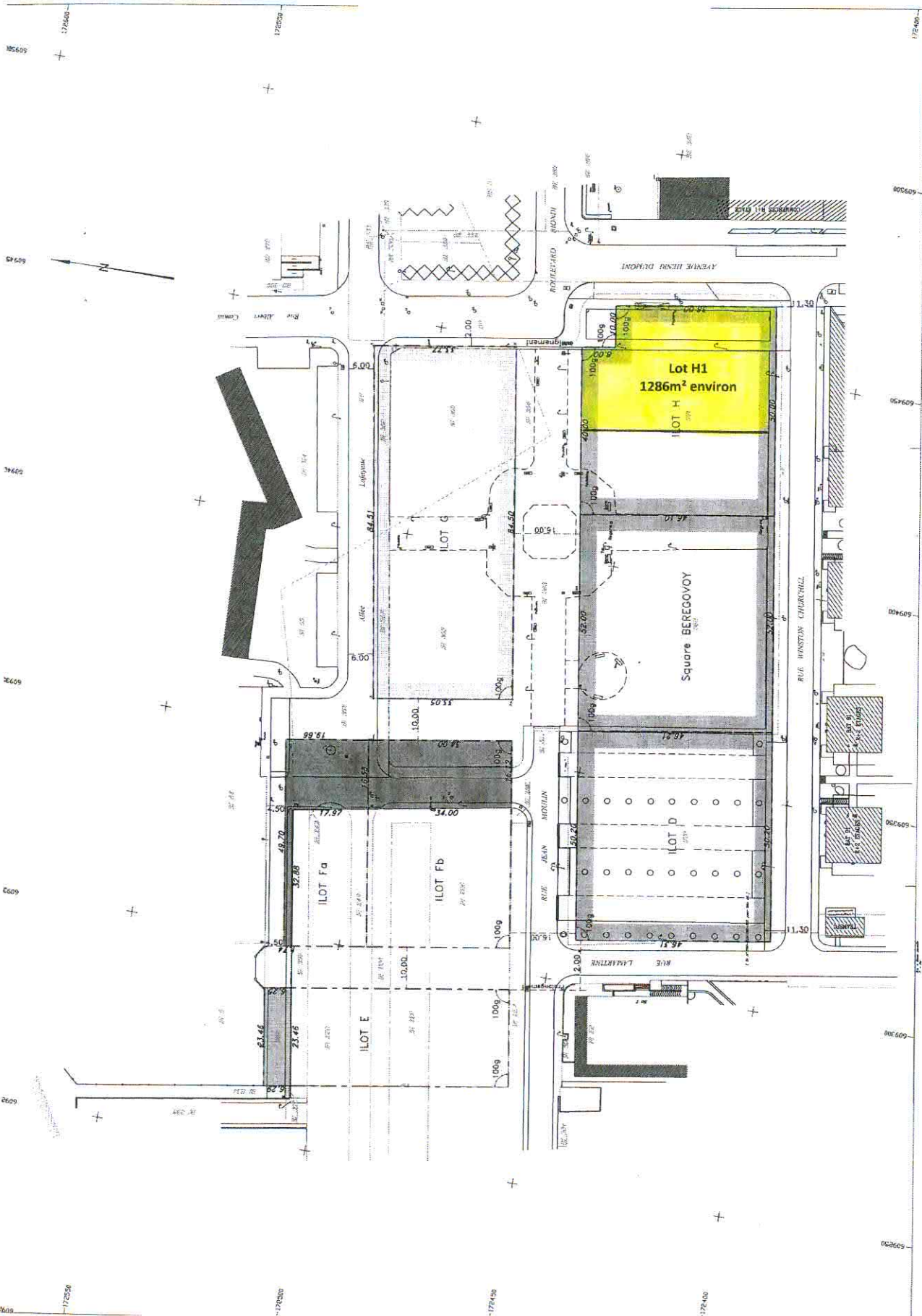
3/3

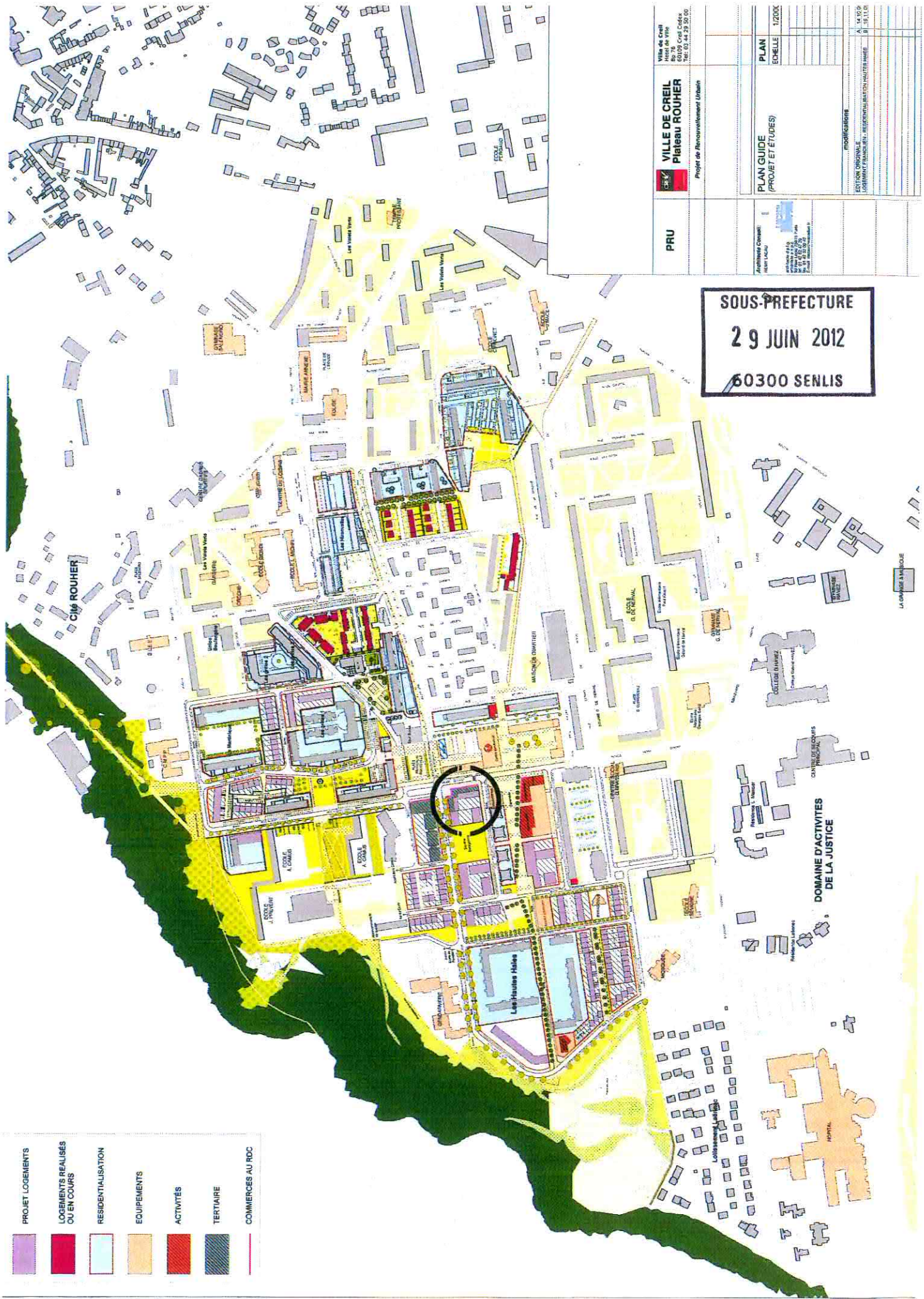
SOUS-PREFECTURE

29 JUN 2012

60300 SENLIS

PRU Rouher Cession du Lot H1





PRU	VILLE DE CREIL Plateau ROUHER Projet de Renouvellement Urbain	
	Ville de Creil Hôtel de Ville 60100 Creil Cedex Tél. 03 44 29 30 00	
Architecte Concept H&V JACO		PLAN ECHELLE 1/2000
Édition 2012 10 rue de la République 60100 Creil Cedex Tél. 03 44 29 30 00		PLAN GUIDE (PROJET ET ÉTUDES)
Modifications		ÉDITION ORIGINALE (Approuvé l'Assemblée Communale du 15/05/2012)
A 14 10 00 B 15 11 00		Modifications

SOUS-PREFECTURE
29 JUIN 2012
60300 SENLIS

PROJET LOGEMENTS	LOGEMENTS REALISÉS OU EN COURS	RESIDENTIALISATION	EQUIPEMENTS	ACTIVITÉS	TERTIAIRE	COMMERCES AU RDC
------------------	--------------------------------	--------------------	-------------	-----------	-----------	------------------

